

Aménagement foncier rural
Soile et affluents

Réunion de préparation de l'EP
au sein des 3 communes concernées

Octobre 2026



Wallonie agriculture SPW

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Procédure de consultation des documents soumis à la seconde enquête publique dans le cadre de l'aménagement foncier « Soile et affluents » à destination des agents communaux

1. Introduction
2. Timing des opérations de l'enquête publique
3. Présentation des documents remis aux communes
4. Procédure d'accueil des citoyens
5. Recherche dans les documents

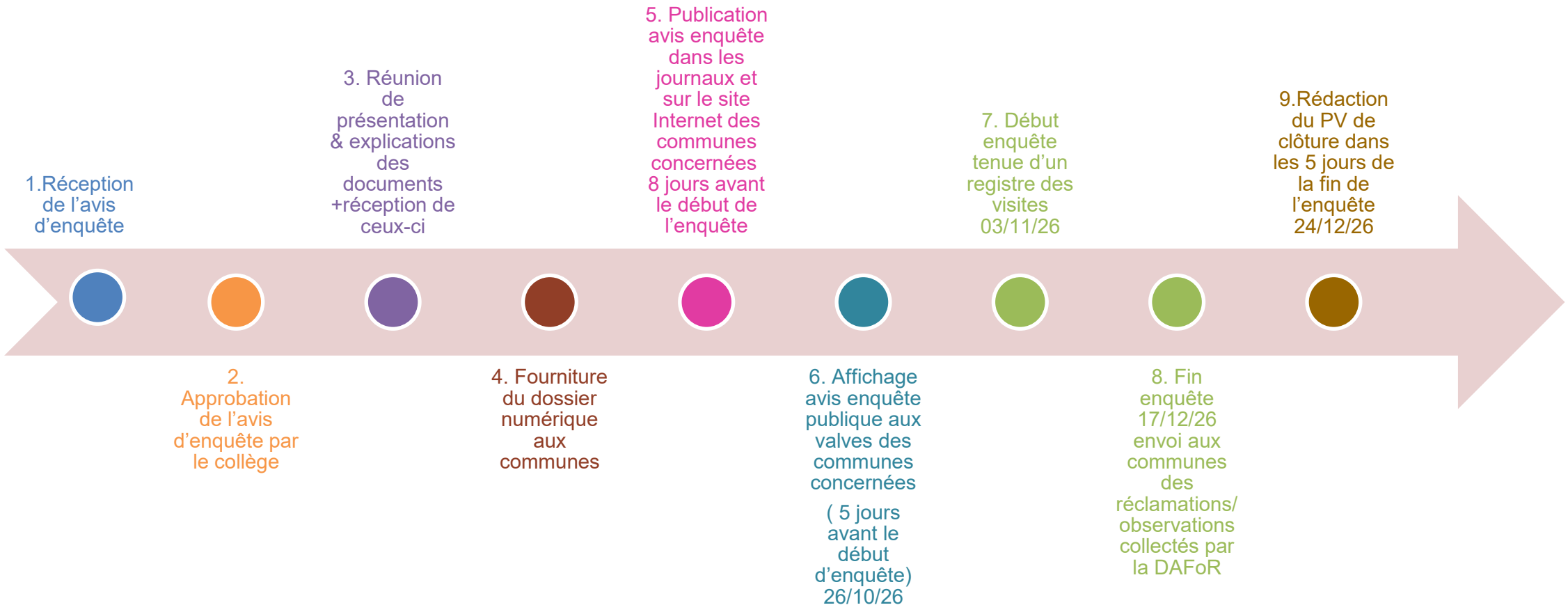
1.Introduction

L'enquête publique est organisée en application de l'article D.295 du Code wallon de l'Agriculture dans le cadre de l'aménagement foncier « Soile et affluents » sur le territoire des communes de Eghezée, Fernelmont et Wasseiges selon les modalités du Code de l'Environnement, Livre Ier Partie III, Titre III .

Le plan d'aménagement foncier soumis à enquête relève des plans et programmes de catégorie **A2**; cela implique notamment une enquête de quarante-cinq jours, du **3 novembre au 17 décembre 2026**. Ce plan d'aménagement est soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement par le Gouvernement.

Le Comité d'aménagement foncier « Soile et affluents » organise parallèlement des permanences sur rendez-vous (dont les modalités seront explicitées ultérieurement) où les citoyens peuvent obtenir des informations plus précises quant à leur situation dans l'aménagement. Le plan d'aménagement foncier « Soile et affluents » en chiffre comprend 1464 hectares, 2261 parcelles et 717 intéressés dont 187 exploitants environ.

2.Timing des opérations de l'enquête publique:



3.Présentation des documents remis aux communes

• 3.1 Vocabulaire

1. **Intéressé** = tout occupant, tout propriétaire et tout autre titulaire de droit réel
2. **Occupant** = toute personne qui occupe une parcelle dans le bloc , avec le consentement d'un titulaire de droits réels ou en vertu d'un échange portant sur la culture
3. **Propriétaire** = tout propriétaire ou nu-propriétaire d'une parcelle dans le bloc
4. **Titulaire de droits réels** (TDRP) = toute personne pouvant jouir d'une parcelle dans le bloc suivant un droit de propriété, d'usufruit, d'usage, de superficie ou d'emphytéose
5. **Bloc** = l'ensemble des parcelles bâties ou non bâties ainsi que les voiries et les voiries d'écoulement d'eau qui font partie de l'opération d'aménagement foncier
6. **Lot** = dénomination donnée aux nouvelles parcelles en attendant la situation définitive et la réservation de nouveau numéro de parcelle par le cadastre

3.2 Liste des documents

- Docs 1 : La liste des intéressés
- Seuls les documents 2, 3, 4 et 5 sont consultables par **tout citoyen**, c'est-à-dire :
- Docs 2 : Les plans parcellaires (situation avant)
  - Plan parcellaire avec les numéros cadastraux teinté en occupation (D281)
  - Plan parcellaire – Classement des terres (D281)
- Docs 3 : Les plans d'aménagement foncier (situation après)
  - Plan d'aménagement foncier avec les numéros de lot teinté en occupation (D286)
  - Plan d'aménagement foncier – Classement des terres (D286)
  - Plan d'aménagement foncier – Domaine public (D286/1) + Rapport Technique
  - Plan d'aménagement foncier - Servitudes (D287)
- Doc 4 : La notice explicative du plan d'aménagement foncier « Soile et affluents »
- Doc 5 : Le rapport sur les incidences environnementales et ses annexes

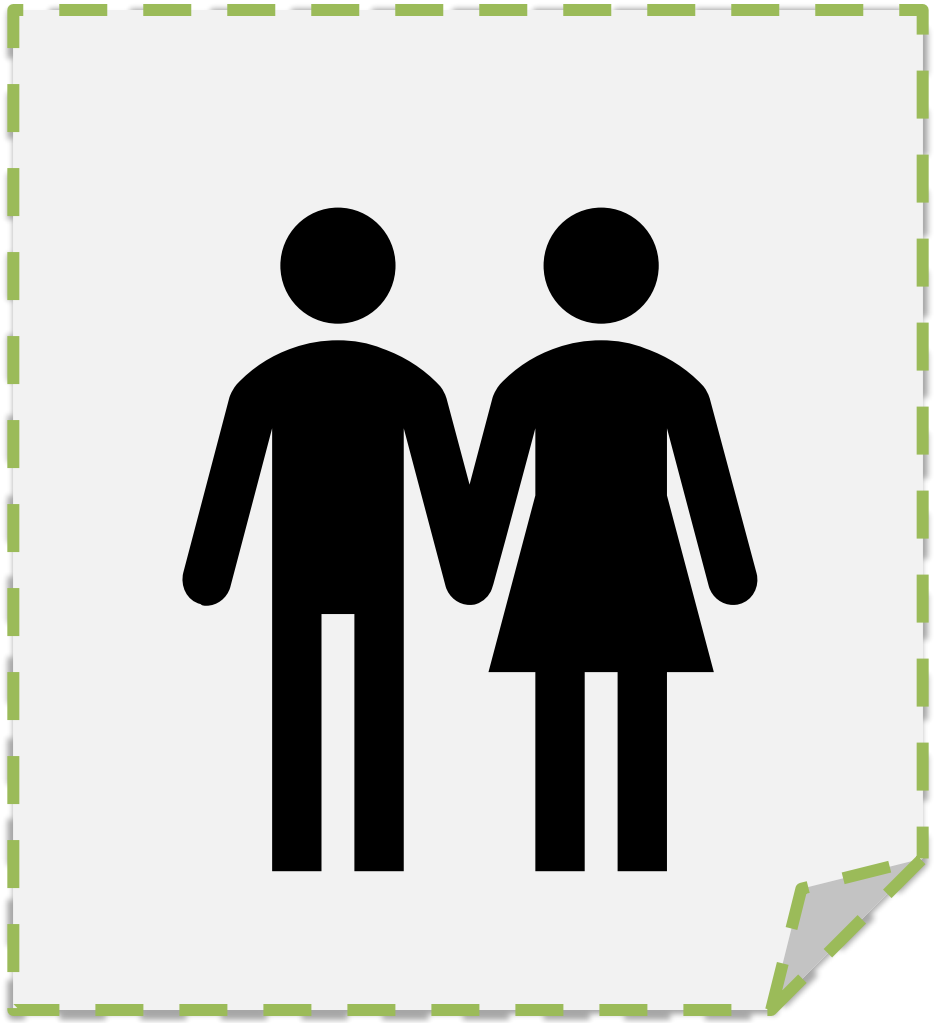
Les autres documents sont uniquement consultables par les intéressés (voir la liste en doc n°1) participant à l'aménagement foncier, avec un accès restreint (limité aux propriétés et/ou occupations qui les concernent personnellement) :

1. Situation avant :
   - Doc 6 : tableaux par ancienne parcelle (D.281 2°)
   - Doc 7 : tableaux par propriétaire et usufruitier (D.281 3°)
   - Doc 8 : tableaux par occupant (D.281 4°)

2. Situation après :
   - Doc 9 : tableaux par nouvelle parcelle (D.294 1°a)
   - Doc 10 : tableaux par propriétaire et usufruitier (D.294 2°)
   - Doc 11 : tableaux par occupant (D.294 3°)

3. Situation bilan :
   - Doc 12 : tableaux des indemnités pour plus-value et moins-value (D.294 1°b)
   - Doc 13 : tableaux par intéressé - solde créditeur ou débiteur (D.294 4°)

4.Procédure d'accueil des citoyens



Il est vivement conseillé de réorienter les intéressés se présentant à la commune vers **les permanences organisées par le Comité** afin qu'ils puissent obtenir l'information adéquate et exhaustive les concernant.

Date de l'enquête publique du 03.11.2026 au 17.12.2026

Lieu & horaires :

- En fonction des horaires prévus par les 3 communes (voir détail sur avis d'enquête)
- Permanences du personnel de la DAFoR dans les communes de 9h30 à 12h30 et de 13h à 15h (Uniquement sur RDV uniquement)
  - Eghezée les mercredis 4,18, 25 novembre et 2, 9, 16 décembre et le vendredi 13 novembre
  - Fernelmont les mardis 3, 10, 17, 24 novembre et 1er, 8 et 15 décembre
  - Wasseiges les jeudis 5, 12, 19, 26 novembre et 3, 10 et 17 décembre

Les rendez-vous doivent être pris au minimum 24 heures à l'avance par téléphone au **0477/44 24 76** de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.



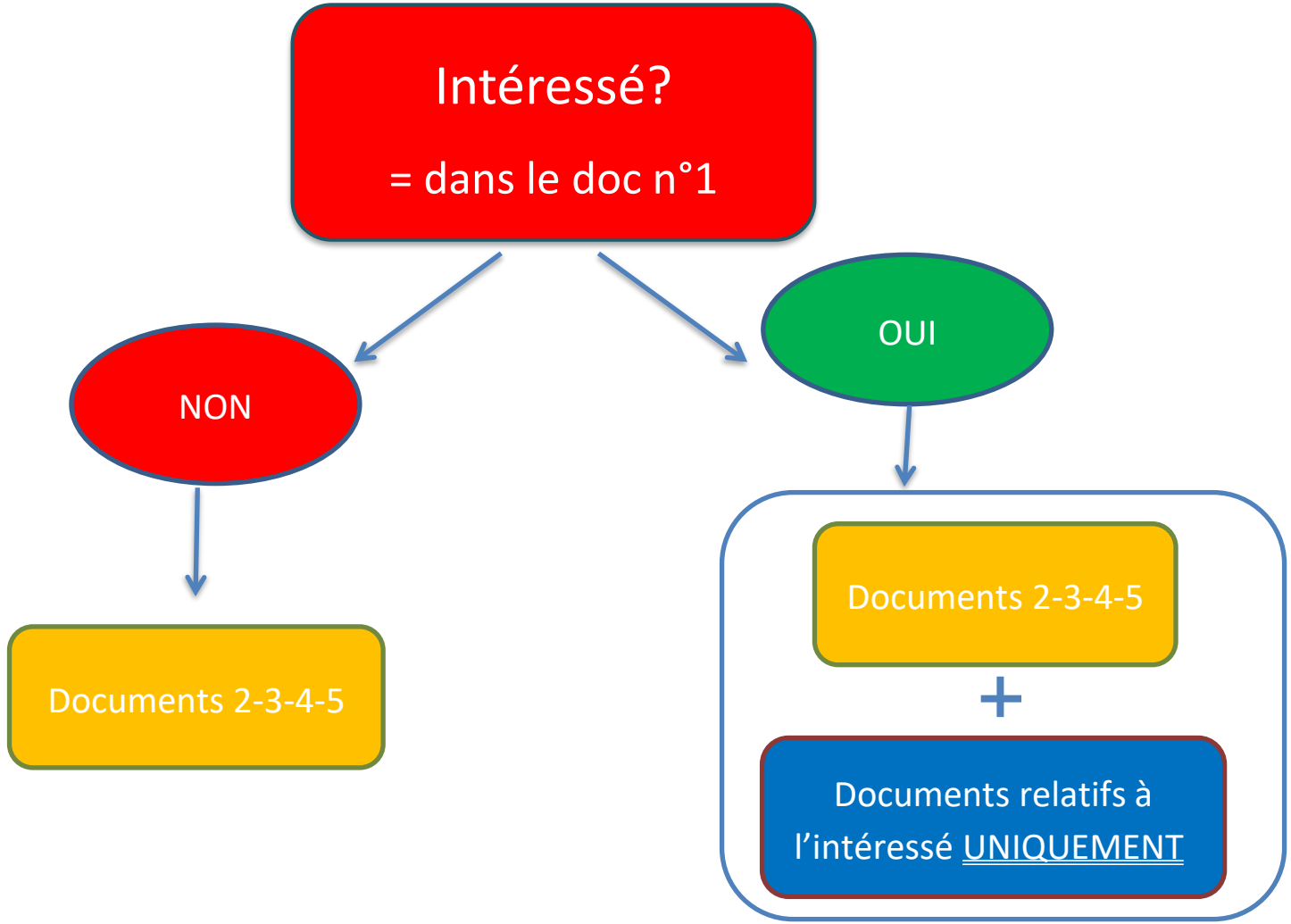
• 1. Demander la carte d'identité

• L'intéressé doit disposer du courrier reçu de la DAFoR et peut se faire représenter par une tierce personne à condition de présenter une procuration en bonne et due forme

• Chaque intéressé est identifié par un numéro composé : une lettre + 4 chiffres + lettre exemple : X0000M/F/C/P selon monsieur/madame/communauté/ personne morale

Cette photo par Auteur inconnu est

2. Vérifier s'il s'agit d'un intéressé dans la liste (voir doc n°1)



5.Recherche dans les documents

	Doc	Classement	Information que l'on peut trouver dans le tableau
	1	Nom	N° Intéressé N° Propriété N° Occupation
Avant	6	N° Parcelle	N° Propriété N° Occupation
Avant	7	Propriété	N° Parcelle N° Occupation
Avant	8	Occupation	N° Parcelle N° Propriété
Après	9	N° lot AFR	N° Propriété N° Occupation
Après	10	Propriété	N° Lot AFR N° Occupation
Après	11	Occupation	N° Lot AFR N° Propriété
Bilan	12	Élément +/- value	N° Parcelle N° Lot d'AFR N° Propriété N° Occupation
Bilan	13	Intéressé	N° Propriété N° Occupation N° Elément +/- value

☛ **Explication code couleur**:

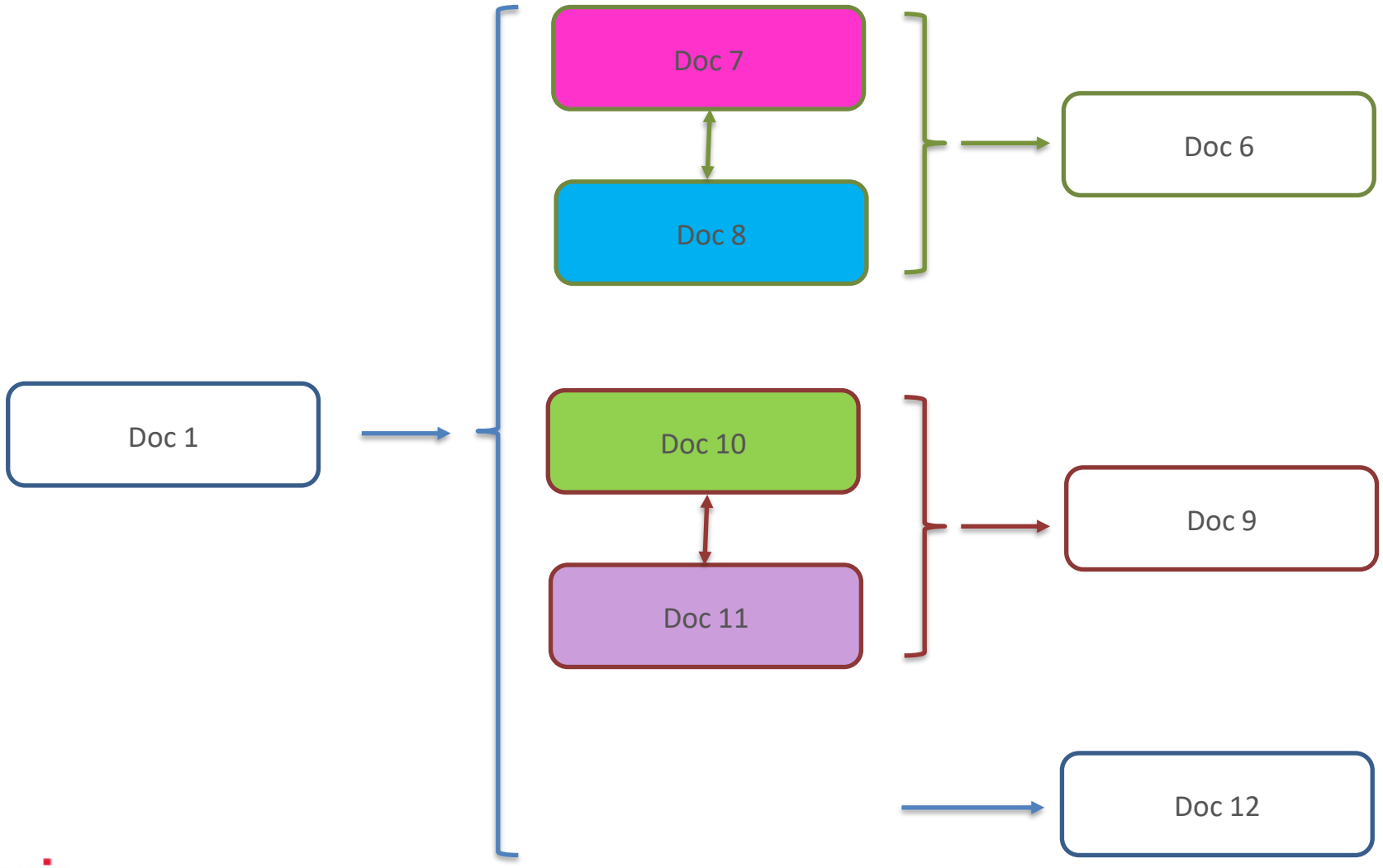
Rose = Situation avant Propriété

Bleu = Situation avant Occupation

Vert = Situation après Propriété

Lilas = Situation après Occupation

Wallonie agriculture SPW


Doc 7
Doc 8
Doc 6
Doc 1
Doc 10
Doc 11
Doc 9
Doc 12